



Question d'un gérant de café

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 11 février 2008

Bonjour Gérant de café dans un village de moins de 700 habitants, et avec une clientèle à 85% fumeurs, je suis sous le couperet de la loi. Après un réaménagement total de mon lieu de joie , je me retrouve avec une perte de plus de 30% de chiffre d'affaire, mais surtout le pire, c'est la non-visite de clients non-fumeur !!! Qui va payé mes charges, qui va me faire vivre ! Question ouverte à tout le monde, pour me dire ce qu vous pensez des gens qui risquent de tout perdre à caus d'une loi qui gêne beaucoup, beaucoup, beaucoup de petit café de village !!

N'oubliez pas, tout le monde est libre...sauf les fumeurs qui sont otages de minorités...

Réponse :

Il est évident que si vous tenez ce discours dans votre établissement, les non-fumeurs ne risqueront pas d'y revenir de sitôt.

Sachez que, statistiquement parlant, si votre village compte 700 habitants, seulement 140 d'entre eux sont fumeurs et qu'en imposant le tabagisme dans votre établissement vous avez perdu la clientèle de la majeure partie des 560 autres. Ceux que vous avez perdus en 16 ans de non respect de la loi Évin, vous ne les récupérerez pas en 1 mois car ils ont été échaudés et, apparemment, continuent à l'être par votre attitude d'agressivité.

Enfin, cette loi est incontournable car il s'agit d'une loi de santé publique destinée à protéger l'ensemble de la population. Les fumeurs ne représentent pas une majorité et s'ils sont effectivement des otages, c'est de leur dépendance et des fabricants de cigarettes !